

DEC213461DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Claire MOUTOU, à M. Ludovic MARGERIN, à M. François PAJOT, à Mme Laurence LAVERGNE, à Mme Christelle FEUGADE, à M. Alexandre BAUDRIMONT, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5277, intitulée Institut de Recherche en Astrophysique et planétologie (IRAP),

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5277, intitulée Institut de Recherche en Astrophysique et planétologie (IRAP), dont le directeur est M. Philippe LOUARN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Claire MOUTOU, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire MOUTOU, délégation est donnée à M. Ludovic MARGERIN, Directeur Adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Claire MOUTOU et de M. Ludovic MARGERIN, délégation est donnée à M. François PAJOT, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Claire MOUTOU, de M. Ludovic MARGERIN, de M. François PAJOT délégation est donnée à Mme Laurence LAVERGNE, Directrice Technique, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Claire MOUTOU, de M. Ludovic MARGERIN, de M. François PAJOT, de Mme Laurence LAVERGNE, délégation est donnée à Mme Christelle FEUGADE, Directrice Administrative et Financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Claire MOUTOU, de M. Ludovic MARGERIN, de M. François PAJOT, de Mme Laurence LAVERGNE, de Mme Christelle FEUGADE, délégation est donnée à M. Alexandre BAUDRIMONT, Responsable Budget, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 2 novembre 2021

Le directeur d'unité
M. Philippe LOUARN

